

LES LACS DE HAUTE MONTAGNE DE LA GORDOLASQUE

Les lacs de montagne sont d'une beauté rare !
Les massifs glaciaires environnants ont peu à peu creusé de superbes cuvettes dans lesquelles l'eau a formé un lac.

Quelque soit le plan d'eau que vous voulez atteindre, tous sont différents et vous accueilleront dans un décor très minéral qui les caractérise.

COMMENT REJOINDRE LES LACS ?

LAC AUTIER

Depuis le parking du pont du Countet : randonnée, sentier balisé n°414

- **dénivelé montée** : 600 m
- **distance aller-retour** : 7 km
- **terrain** : sentier en pente raide

LAC NIRE

Depuis le parking du pont du Countet : randonnée GR 52

- **dénivelé montée** : 700 m
- **distance aller-retour** : 12 km
- **terrain** : sentier, quelques bloc de rochers

LAC DE LA FOUS

Depuis le parking du pont du Countet : randonnée GR 52

- **dénivelé montée** : 500 m
- **distance aller-retour** : 9 km
- **terrain** : sentier alternant pente douce dans l'ensemble & passages plus raides

LAC LONG

Depuis le parking du pont du Countet : randonnée GR 52, puis sentier balisé à partir du lac de la Fous

- **dénivelé montée** : 600 m
- **distance aller-retour** : 10 km
- **terrain** : sentier alternant pente douce dans l'ensemble & passages plus raides jusqu'au lac de la Fous puis sentier plus facile.

PRUDENCE

- Ne partez pas en montagne seul sans prévenir quelqu'un dans la vallée du circuit de votre randonnée ;
- Ne vous écartez pas des sentiers de randonnées ;
- Prévoir toujours une trousse de secours, une couverture de survie, un vêtement de pluie, un pull, une gourde, et une casse croûte énergétique.
- N'employer pas de canne en carbone par temps orageux.
- Camping et feu interdits dans la zone du Parc National du Mercantour.
- Bivouac autorisé sous certaines conditions (se renseigner sur place).



LA PÊCHE DANS LES LACS DE LA GORDOLASQUE

**Quelle merveilleuse marche d'approche !
Toutes les techniques classiques de pêche sont possibles**

L'Anglaise, c'est à dire au flotteur coulissant, est la technique plus employée car elle permet de belles captures d'une manière régulière.

Le bas de ligne doit être fin pour leurrer les belles qui maraudent entre deux eaux. La teigne, le ver de terre sont très utilisés à juste titre.

Pensez à régler la profondeur de pêche à environ deux fois la longueur de la canne c'est à dire 6 à 7 m.

Le lancer, est pratique pour une prospection rapide des bordures. On peut ainsi se déplacer tout autour du lac en lançant une tournante ou un petit poisson nageur et garder toutes ses chances de captures à chaque tour de manivelle.

La mouche, le matin et le soir tard est la pêche reine de ces lacs.

Cette technique permet de leurrer les belles farios à des endroits très précis tels que : arrivées d'eau, exutoire ou encore bordure de falaises et haut fond.

Pensez à rallonger la pointe du bas du ligne et à utiliser des mouches sombres de petite taille.

La bombette, nouvelle technique issue du matériel de pêche à l'anglaise, classique consiste à promener lentement un appât naturel aux farios à la profondeur désirée. Ainsi il est possible de peigner rapidement de grandes étendues d'eau et de trouver la bonne profondeur.

CONSEILS

- **Limitez vos nombres de prises** : nous vous conseillons 3 truites max. par jour & d'une taille supérieure à 25 cm ;
Utilisez des **hameçons sans ardillon** qui permettent de relâcher plus facilement les truitelles ;
- Ne jetez pas dans l'eau les appâts utilisés pour la pêche ;
- Donnez l'exemple en ne laissant pas traîner les **papiers, bouteilles, fils de pêche** etc. ;
- Dans les lacs de montagne, **n'introduisez aucun poisson** et utilisez seulement des vifs capturés sur place.

REGLEMENTATION

**OUVERTURE DES LACS DONT L'ALTITUDE EST SUPERIEURE A 1 800 m :
du 1er samedi de juillet au 3^{ème} dimanche de septembre**

NOMBRE DE LIGNES AUTORISÉES : 1 ligne munie au plus de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles & disposée à proximité du pêcheur.

LIMITATION DES CAPTURES : 10 salmonidés par pêcheur et par jour.

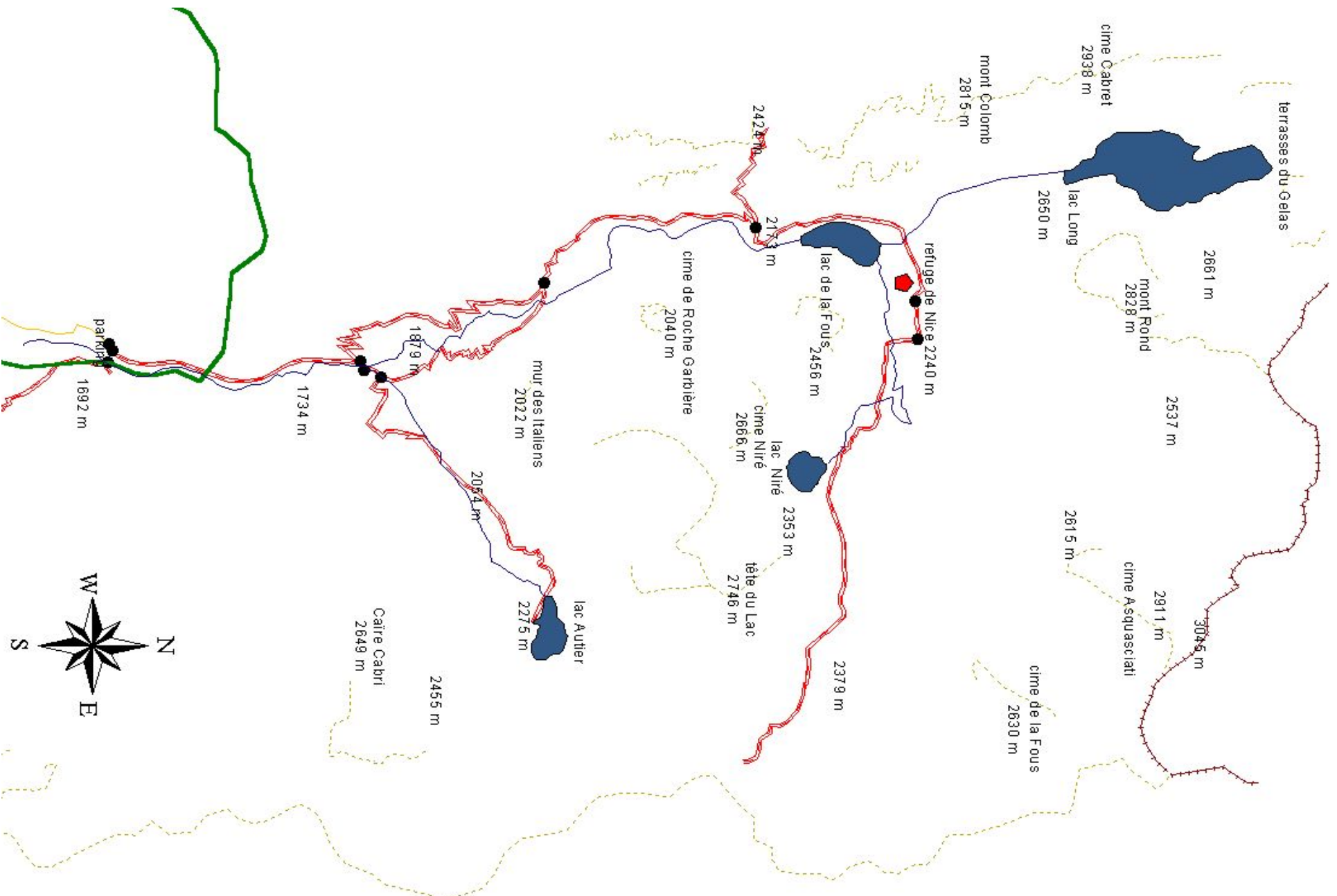
TAILLE LÉGALE DE CAPTURE : Truite, Saumon de Fontaine : 20 cm - Cristivomer : 35 cm -

Omble chevalier : 23 cm ;

La pêche en embarcation de quelque nature que ce soit n'est pas autorisée sur les lacs de montagne ;

APPATS PROHIBÉS : asticots & autres larves diptères, les oeufs de poissons.

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher. Consultez les tables solaires.



LACS DE LA HAUTE GORDOLASQUE